

# Contester l'introduction du modèle nordique



Guide futé des travailleurSEs du sexe



**nswp** Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel  
Promouvoir la Santé et les Droits Humains



**Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel**  
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

**NSWP existe afin de défendre la voix des travailleurSEs du sexe à l'échelle mondiale et de mettre en contact les réseaux régionaux militant pour les droits des travailleurSEs du sexe femmes, hommes et transgenres. NSWP plaide en faveur de services sociaux et de santé basés sur les droits, le droit de vivre sans violence ni discrimination et l'autodétermination pour les travailleurSEs du sexe.**

NSWP fait partie du programme *Bridging the Gaps – health and rights for key populations*. Ce programme unique répond aux défis communs auxquels sont confrontés les travailleurSEs du sexe, les usagers de drogues et les lesbiennes, gays, personnes bisexuelles et transgenres en terme de violations des droits humains et d'accès aux des services de VIH et de santé.

Visitez le site internet [www.hivgaps.org](http://www.hivgaps.org) pour plus d'informations.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Les conséquences intentionnelles et non intentionnelles du modèle nordique</b> .....	<b>4</b>
Les conséquences intentionnelles .....	5
Les conséquences non intentionnelles .....	10
<b>Contester le modèle nordique</b> .....	<b>15</b>
Contester l'État et le contrôle institutionnel des travailleurSEs du sexe .....	15
Le rôle du langage et de la terminologie dans la contestation du modèle nordique ..	19
Construire des alliances et contester le modèle nordique .....	20
Les principes juridiques .....	22
Contester légalement le modèle nordique .....	22
La visibilité des manifestations .....	23
Se servir des constitutions nationales pour contester le modèle nordique .....	24
Partager des histoires personnelles et dissiper les malentendus .....	24
La recherche .....	26
L'art .....	27
<b>Éléments à prendre en considération pour le travail de plaidoyer</b> .....	<b>2</b>

# Introduction

**Le « modèle nordique », qui a d'abord été introduit et mis en œuvre en Suède, consiste à criminaliser l'achat de services sexuels et repose sur l'idéologie selon laquelle tout travail du sexe est une forme de violence. L'objectif du modèle nordique est d'éliminer le travail du sexe. Il le fait à court terme par le biais de la criminalisation et d'amendes imposées aux individus qui achètent des services sexuels, mais aussi à long terme en présentant le travail du sexe comme intrinsèquement nuisible à l'individu et à la société. Selon l'idéologie qui sous-tend ce modèle, les travailleurSEs du sexe<sup>1</sup> seraient des victimes incapables de prendre des décisions pour elles/eux-mêmes et le travail du sexe une activité que personne ne choisirait librement ou à laquelle personne ne consentirait librement.**

Il est fréquemment suggéré qu'en 1999, la Suède a décriminalisé le travail du sexe. Pourtant les lois qui pénalisent l'achat de sexe sont venues compléter un ensemble de réglementations qui existaient déjà. Avant 1999, la vente de sexe n'était pas criminalisée en Suède même si les travailleurSEs du sexe tombaient sous le coup d'autres lois pénales. Bien avant que la loi ait été introduite, le gouvernement suédois essayait déjà d'exporter le concept de criminalisation du travail du sexe et, depuis 1999, il a mis à disposition d'importantes ressources pour la promotion de ce modèle.

Ce modèle était auparavant connu sous le nom de « modèle suédois », mais de plus en plus de ses partisans l'appellent désormais le modèle nordique, normalisant ainsi son étendue et son inévitabilité. Il n'existe pas d'approche uniforme du modèle « nordique »<sup>2</sup>; la Finlande a criminalisé l'achat de sexe, mais seulement lorsque le sexe a lieu avec des femmes qui sont définies comme des « victimes de la traite », et le Danemark n'a adopté aucun modèle de criminalisation de l'achat de sexe. L'Islande a criminalisé l'achat de sexe sur le même modèle que la Suède et adopté la même idéologie. La Norvège, qui avait d'abord rejeté ce modèle, a finalement cédé à la pression publique face au nombre grandissant de travailleurSEs du sexe migrantEs travaillant dans les rues d'Oslo et a par conséquent adopté le modèle.<sup>3</sup>

- 
- 1 Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.
  - 2 May-Len Skilbrei et al., "The 'Nordic Model' of prostitution law is a myth," *The Conversation*, 16 December 2013.
  - 3 Amnesty International, 2016, "The human cost of 'crushing' the market: criminalization of sex work in Norway."

Les défenseurs du modèle nordique prétendent que la criminalisation de l'achat de sexe est une approche innovatrice et nouvelle. Pourtant ce modèle ne se démarque pas radicalement d'autres approches adoptées précédemment qui faisaient des travailleurSEs du sexe des criminELLEs et des « victimes ». L'idée que le travail du sexe est une menace pour les valeurs fondamentales de la société et qu'il devrait par conséquent être éliminé, n'est pas un phénomène nouveau. La seule innovation du modèle nordique, c'est de reprendre de vieilles idées et de les présenter comme des mesures qu'il est essentiel de mettre en place pour parvenir à l'égalité entre les genres et mettre fin à la violence perpétrée par les hommes à l'égard des femmes. Dans son désir d'exporter sa politique sociale, le gouvernement suédois a pris soin de promouvoir le modèle nordique de façon à profiter d'une demande généralisée, sur la scène internationale, de mesures de lutte contre la traite et l'exploitation au travail et de mesures de contrôle de l'immigration par le biais de lois punitives et d'un contrôle plus strict des frontières.<sup>4</sup>

Le présent Guide futé se base sur l'Outil de plaidoyer sur le modèle « suédois », une série de documents produits par NSWP<sup>5</sup>. NSWP avait mené une consultation en ligne pour demander à ses adhérents quelle était leur expérience du modèle nordique. De nombreux extraits de leurs contributions sont rapportés ici. La première section de ce document s'intéresse aux dommages que le modèle nordique a pu faire aux travailleurSEs du sexe dans les pays où il a été introduit et présente aussi des arguments contre ce modèle. La deuxième section se base sur les entretiens qui ont été menés avec les organisations membres de NSWP concernant leur expérience du modèle nordique. Elle inclut plusieurs études de cas de groupes de défense des droits des travailleurSEs du sexe qui s'organisent pour lutter contre cette dangereuse rhétorique et contre les effets du modèle nordique. L'objectif de ce Guide futé est de servir d'outil aux adhérents de NSWP et aux défenseurs des droits des travailleurSEs du sexe pour contester activement les projets d'introduction du modèle nordique dans leur pays.

---

4 Elizabeth Nolan Brown, "What the Swedish Model gets wrong about Prostitution," Reason, 19 July 2014.

5 Réseau mondial des projets sur le travail du sexe, 2015, « L'impact réel du modèle suédois sur les travailleurSEs du sexe : outil de plaidoyer. »

# Les conséquences intentionnelles et non intentionnelles du modèle nordique

**Le modèle nordique est préjudiciable aux travailleurSEs du sexe de plusieurs manières. De nombreux préjudices que cause le modèle nordique aux travailleurSEs du sexe sont calculés et intentionnels. Ils se justifient par l'objectif final désiré d'une société sans travailleurSEs du sexe. D'autres conséquences négatives du modèle n'ont pas été nécessairement voulues ou même envisagées. Même lorsque ces préjudices ne sont pas intentionnels, ils sont considérés comme nécessaires et même comme la preuve du succès de cette approche.**

Les conséquences intentionnelles du modèle nordique n'ont pas changé depuis le début de sa mise en œuvre, si ce n'est peut-être que qu'il se targue aussi maintenant d'être un outil efficace de lutte contre la traite des personnes.



© PYE JAKOBSSON

Les objectifs du modèle nordique sont notamment :

- De créer un changement normatif. De promouvoir l'idée que la société ne tolère pas le travail du sexe parce qu'il est une forme de violence à l'égard des femmes perpétrée par les hommes et que le travail du sexe est inacceptable et un obstacle à l'égalité entre les genres. De faire porter aux clients la responsabilité du préjudice causé par le travail du sexe au travailleurSEs du sexe et à la société en général.
- Réduire la demande de travail du sexe et donc le nombre de travailleurSEs du sexe. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures doivent être mises en place : des campagnes d'information et d'éducation ciblées, des campagnes de sensibilisation au problème du travail du sexe, la criminalisation des clients des travailleurSEs du sexe en se basant sur le principe que « la prostitution n'existe que parce que les hommes achètent du sexe. »
- De combattre la traite des personnes (et ce qui est perçu comme la traite des personnes) en faisant baisser le nombre de clients et en faisant de la « prostitution » un marché moins attrayant pour les trafiquants.
- D'exporter la criminalisation de l'achat de sexe et l'idéologie qui la sous-tend ; de convaincre d'autres pays de mettre en œuvre des lois similaires et ainsi de garantir que le travail du sexe ne soit pas reconnu comme une forme de travail.

Le symbole féministe :  
le parapluie rouge

## Les conséquences intentionnelles

### Les conséquences du changement normatif

Les partisans du modèle nordique justifient son existence par le fait qu'il ferait passer le « message » que l'achat de services sexuel est inacceptable. Cet objectif est essentiel au succès de la promotion du modèle nordique parce qu'il permet aux gouvernements de pouvoir vanter les mérites du modèle dès son adoption. Il reste encore à prouver que le modèle nordique crée le changement culturel qu'il prétend vouloir engendrer. En fait, plusieurs études suggèrent que le modèle nordique changerait peu ou même pas du tout les habitudes des clients. Les partisans du modèle nordique font souvent référence à une étude en particulier qui montrerait que de nombreux Suédois soutiennent la loi. Cependant lorsqu'on leur demande s'ils pensent que la loi est efficace, seulement un Suédois sur cinq pense que la loi a un effet sur le nombre de personnes qui achètent du sexe.<sup>6</sup> Il est ressorti d'une étude menée en Irlande du Nord qu'« il n'est pas certain que la criminalisation modifie les comportements des hommes qui achètent du sexe notamment parce que beaucoup d'entre eux croyaient que l'achat de sexe était déjà illégal. »<sup>7</sup>

La stratégie, devenue désormais habituelle, qui consiste à faire passer les travailleurSEs du sexe pour des victimes, a de graves conséquences pour les travailleurSEs du sexe. De nombreuses conséquences négatives du modèle nordique sur les travailleurSEs du sexe peuvent être considérées comme non intentionnelles mais elles sont aussi cependant le résultat logique de politiques développées et mises en œuvre sans consulter de façon significative les travailleurSEs du sexe. Le message que porte le modèle nordique est que le travail du sexe est une forme de violence à l'égard des femmes et qu'il est incompatible avec l'égalité des genres. Ce que ce message signifie, c'est que les préjudices et la violence dont sont victimes les travailleurSEs du sexe sont utilisés contre elles/eux comme preuve que le modèle nordique est un modèle efficace.

---

6 Jari Kuosmanen, "Attitudes and perceptions about legislation prohibiting the purchase of sexual services in Sweden," *European Journal of Social Work* 14.2(2011):247-263.

7 Susann Huschke et al., "Stopping the Traffic? The problem of evidence and legislating for the 'Swedish model' in Northern Ireland," *Anti-Trafficking Review* 8(2017):16-33.

## Réduire la demande en réduisant les options des travailleurSEs du sexe

La démarche qui consiste à « mettre fin à la demande » de travail du sexe offre aux États l'opportunité de se déresponsabiliser face aux violations des droits des travailleurSEs du sexe et à l'exploitation. Cette approche leur permet aussi d'éviter de chercher des solutions aux problèmes structurels existants qui font obstacle à l'égalité entre les genres. Mettre fin à la demande est présenté, de façon très simpliste, comme une solution idéale pouvant pallier le manque de protection des droits des travailleurSEs du sexe et l'absence de leurs droits du travail. Cette approche a cependant un certain nombre de conséquences négatives pour les travailleurSEs du sexe : par exemple, l'augmentation du contrôle policier des travailleurSEs du sexe, l'indifférence à la sécurité des travailleurSEs du sexe et l'apparition de comportements problématiques de la part des prestataires de services (y compris les prestataires de santé et les forces de l'ordre).

Les approches de lutte contre le travail du sexe qui se concentrent sur la demande ignorent les facteurs structurels d'inégalité tels que le manque d'un accès équitable aux ressources et les politiques migratoires discriminatoires. L'Alliance mondiale contre la traite des femmes remarque à ce sujet que « les approches centrées sur la demande ne tiennent pas compte des revendications des travailleurSEs du sexe, de leurs motivations, de leurs aspirations, de leurs stratégies de résistance et de leurs recommandations. »<sup>8</sup>

## L'augmentation du contrôle policier, la répression des travailleurSEs du sexe

Le modèle nordique est un modèle qui repose sur la criminalisation et qui exige donc une forte présence policière. Simon Haggstrom de la Stockholm Police Prostitution Unit explique que le contrôle policier requiert d'importantes ressources et coûte cher : « Nous devons enquêter sur ce type de crimes (l'achat de sexe) parce que personne ne les signale. C'est comme chercher une épingle dans une botte de foin. »<sup>9</sup>

En Suède, avant que le modèle soit introduit, il n'existait pas de quartier ou d'établissements traditionnellement fréquentés par les travailleurSEs du sexe. Par conséquent, ce sont les travailleurSEs du sexe en tant qu'individus, plutôt qu'un lieu ou un établissement particulier, qui sont devenus l'objet de la surveillance policière. Les comportements de la police, des services sociaux et d'autres fonctionnaires sont clairement influencés par l'agenda politique du moment et ce sont les travailleurSEs du sexe qui doivent subir les comportements discriminatoires et moralisateurs qui résultent d'une stigmatisation renforcée.

---

8 Global Alliance Against Trafficking in Women, 2011, "Moving Beyond Supply and Demand Catchphrases."

9 "Sweden's Prostitution Law Part II: A Decade Old Taboo," Sveriges Radio, 26 August 2010.



## Le manque de sécurité

**Si ce modèle juridique n'avait aucuns effets négatifs – ou s'il améliorerait les vies des personnes qui vendent ou échangent du sexe – les travailleurSEs du sexe et les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe le soutiendraient. Pourtant, à travers le monde, des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe (ainsi que des organisations telles que l'Alliance mondiale contre la traite des femmes, Human Rights Watch et l'Organisation mondiale de la santé) s'opposent au modèle suédois. La raison en est que le modèle nordique est préjudiciable aux personnes qui vendent du sexe, que ces personnes aient choisi de travailler dans l'industrie du sexe, qu'on les y ait forcées ou qu'elles y travaillent pour une tout autre raison.**

SCOT-PEP Briefing Paper<sup>10</sup>

L'idéologie sur laquelle repose le modèle nordique nécessite de dépeindre les travailleurSEs du sexe comme des victimes, requiert une augmentation des pouvoirs des autorités étatiques et l'immixtion de l'État dans les vies des travailleurSEs du sexe. Les autorités se trouvent donc face à une contradiction représentative de l'échec des politiques mises en œuvre, puisqu'elles doivent à la fois protéger un groupe (de victimes) et appliquer des lois qui oppriment ce groupe.

En France, les travailleurSEs du sexe ont signalé dans leur contribution que l'introduction du modèle nordique avait eu pour conséquence de « donner aux clients davantage de pouvoir de négociation, que les prix avaient baissé et que les travailleurSEs du sexe avaient dû s'adapter aux besoins des clients, prendre davantage de risques et devenir plus mobiles et plus disponibles. » Au Canada<sup>11</sup> et au Royaume-Uni<sup>12</sup>, des études ont montré que dans un contexte où les clients sont criminalisés, les travailleurSEs du sexe de rue ont moins la possibilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et de prendre le temps nécessaire pour négocier avec leurs clients. Ces conséquences sont largement prédictibles et ce manque de prise en considération de la sécurité des travailleurSEs du sexe doit donc être considéré comme intentionnel, tout comme le refus de transmettre aux travailleurSEs du sexe des informations de prévention du VIH et des IST ou des informations en matière de sécurité personnelle, cela étant considéré comme une utilisation inappropriée des fonds de l'État et un encouragement au travail du sexe.

10 SCOT-PEP, 2015, "The Swedish Model: a briefing from SCOT-PEP."

11 A Landsberg et al., "Criminalizing Sex Work Clients and Rushed Negotiations Among Sex Workers Who Use Drugs in a Canadian Setting," *Journal of Urban Health* 94.4(2017): 563-571.

12 Kim Blankenship et al., "Criminal Law, Policing Policy and HIV Risk in Female Street Sex Workers and Injection Drug Users," *Journal of Law, Medicine & Ethics* 30.4(2002): 548-550.

## Accroître les pouvoirs de la police, accroître la surveillance et le contrôle policiers des travailleurSEs du sexe migrantEs

Selon le modèle nordique, toute forme de travail du sexe est, par défaut, involontaire. Cette perspective a des implications spécifiques pour les travailleurSEs du sexe migrantEs. Puisque leur travail est involontaire, les travailleurSEs du sexe ne sont pas seulement les victimes de violence mais aussi les victimes de la traite humaine, et cela quelles que soient les conditions dans lesquelles elles/ils migrent ou travaillent et qu'ils/elles aient consenti ou non à ce travail. Cet amalgame entre le travail du sexe et la traite humaine donne à la police beaucoup plus de pouvoir pour mettre en œuvre des mesures normalement réservées à la lutte contre la traite des personnes qui, elle, est un crime sérieux.

La plupart des pays ont déjà adopté des lois interdisant la traite des personnes ou des crimes équivalents. Il est difficile de comprendre pourquoi le modèle nordique est tant vanté comme une stratégie efficace de lutte contre la traite des personnes dans l'industrie du sexe alors que le même type d'approche n'a pas été encouragé dans d'autres industries où la traite est répandue (par exemple dans le domaine de l'agriculture, du textile ou du travail domestique). L'amalgame que fait la Suède entre le travail du sexe et la traite humaine a été critiqué par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) :

**GRETA remarque que l'identification faite par la police dépend largement de la volonté ou de la capacité de la victime à fournir des informations en vue de l'ouverture d'une enquête pénale. Le GRETA craint que l'approche pénale de l'identification n'ait pour effet d'entraver l'identification formelle des victimes de la traite et d'empêcher leur protection prévue par la Convention.**<sup>13</sup>

Les politiques de lutte contre la traite des personnes sont influencées globalement d'une part par une politique de contrôle des frontières des pays développés de plus en plus xénophobe et raciste et, d'autre part par les rapports du gouvernement américain sur la traite des personnes. Cet environnement a permis au modèle nordique de gagner une certaine popularité comme solution au problème de la traite des êtres humains. En réalité, le modèle nordique est un outil inefficace qui requiert des moyens financiers substantiels constants et qui se manifeste par un profilage ethnique de plus en plus répandu et par la déportation des travailleurSEs du sexe migrantEs. Le modèle nordique prétend vouloir protéger les travailleurSEs du sexe migrantEs en accordant à la police des pouvoirs plus importants les autorisant à faire des descentes sur leurs lieux de travail pour soi-disant s'en prendre aux trafiquants, aux tierces parties et aux clients.

13 Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains, 2014, « Rapport concernant la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par la Suède. »

14 Robyn Maynard, "Carceral Feminism: The Failure of Sex Work Prohibition," *Fuse Magazine* 35.3(2012).

En réalité, lors de ces descentes, les travailleurSEs du sexe sont victimes du harcèlement de la police, elles/ils sont arrêtéEs, détenuEs et déportéEs : une autre conséquence logique et intentionnelle du modèle nordique démontrant le manque de concertation avec la population concernée.

Les travailleurSEs du sexe migrantEs qui travaillent en Suède ont signalé que la police ne se contente pas d'arrêter leurs clients, elle informe également les hôtels et leurs propriétaires de leurs activités, ce qui se termine souvent par l'expulsion des travailleurSEs du sexe, sans possibilité de récupérer leur caution. En outre, les interactions avec la police mènent souvent à la déportation des travailleurSEs du sexe qui, selon la loi suédoise, « ne gagnent pas leur vie de manière honnête » ; la vente de sexe n'est pourtant pas illégale. L'application du modèle nordique se traduit donc effectivement par la criminalisation des travailleurSEs du sexe migrantEs.

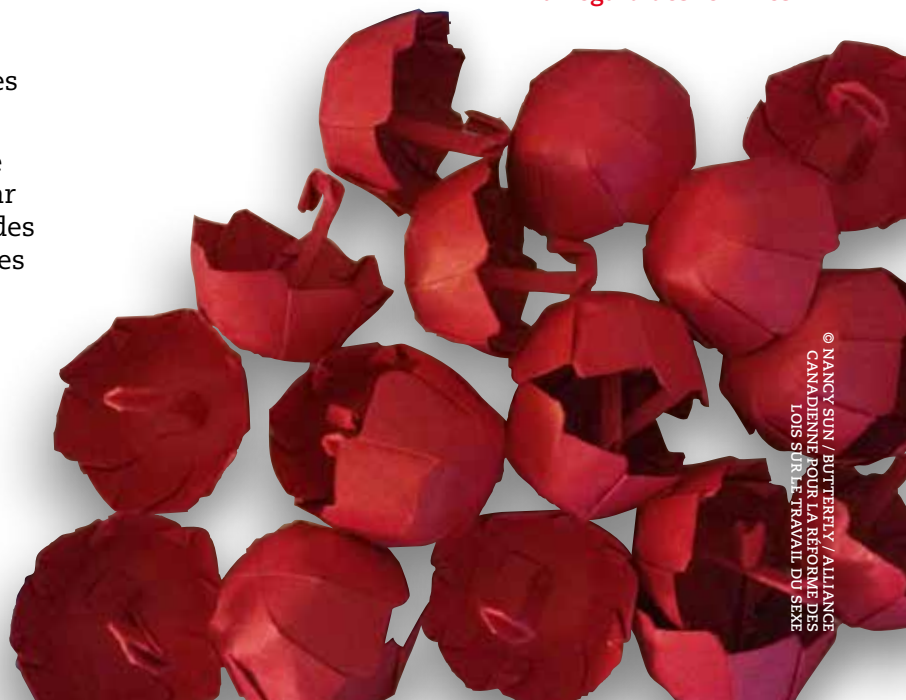
Au Canada, l'introduction d'une loi similaire au modèle nordique en 2014 s'est traduite par une augmentation du profilage ethnique et des descentes de police sur les lieux de travail des travailleurSEs du sexe asiatiques :

**« Les lois nouvellement adoptées, ajoutées aux lois qui règlementent l'immigration, mettent les travailleurSEs du sexe asiatiques en danger. »**

*Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, Canada*

Comme de nombreuses travailleuses du sexe militantes l'ont remarqué, l'amalgame qui est fait entre les travailleurSEs du sexe migrantEs et les victimes de la traite humaine entraîne, dans de nombreux pays, la production de statistiques qui sont fausses et non représentatives.<sup>14</sup> Les statistiques du nombre supposé de victimes de la traite des personnes sont souvent remises en question parce que différentes études n'adoptent pas les mêmes définitions et les mêmes méthodes d'analyse.<sup>15</sup>

**Des parapluies rouges en origami, construits et distribués pour une présentation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**



15 Ronald Weitzer, "New Directions in Research on Human Trafficking," *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science* 653.1(2014): 6-24.

## Une discrimination accrue

Le modèle nordique s'est manifesté par un recul des mesures de protections contre la discrimination et a renforcé la capacité des autorités étatiques à secrètement profiler et discriminer certains groupes de personnes. En 2014, en Suède, des femmes à qui on avait refusé l'entrée dans un bar parce qu'elles avaient « l'air asiatique » avaient porté plainte contre la direction du bar. La cour d'appel avait cependant décidé qu'il n'était pas illégal de leur refuser l'entrée en fonction de leur apparence physique puisque cela avait été fait avec *l'intention d'empêcher un crime*, ce qui en Suède inclut le travail du sexe.<sup>16</sup>

## Exporter le modèle à d'autres pays

Un des objectifs clés du modèle nordique est que d'autres pays adoptent aussi la criminalisation de l'achat de sexe et l'idéologie qui l'accompagne. L'exportation du modèle à d'autres pays est considérée comme la preuve ultime de son succès. Pour se diffuser, le modèle nordique a besoin de publicité et du soutien du public, le modèle ayant en effet alimenté un débat sur le travail du sexe qui existe depuis longtemps dans la sphère publique, et renforcé la stigmatisation des travailleurSEs du sexe. La Suède encourage également les pays qui ont adopté le modèle à faire pression politiquement sur les autres pays qui ne se sont pas encore décidés.

## Les conséquences non intentionnelles

### Une stigmatisation sociale accrue

En Suède, une des conséquences non intentionnelles du modèle nordique a été la stigmatisation sociale accrue des travailleurSEs du sexe, un fait qui est relativement peu contesté par les partisans du modèle. L'objectif officiel du modèle qui est de faire porter la responsabilité du préjudice causé par le travail du sexe aux clients plutôt qu'aux travailleurSEs du sexe n'a pas été atteint. L'achat de sexe est davantage stigmatisé qu'avant mais ce sont toujours les travailleurSEs du sexe qui en sont jugés responsables. En réalité, la stigmatisation des travailleurSEs du sexe, du travail du sexe et des individus qui achètent les services sexuels a augmenté.

En voulant créer un changement normatif, le modèle nordique encourage la stigmatisation et la discrimination des travailleurSEs du sexe. Le gouvernement suédois affirme qu'une stigmatisation accrue des travailleurSEs du sexe « doit être vue comme une bonne chose puisque l'objectif de la loi est effectivement de combattre la prostitution ».<sup>17</sup> En Israël, la même rhétorique a été employée pour répondre aux critiques des effets néfastes du modèle : « Certaines femmes souffriront mais c'est l'objectif final qui importe » ou « Nous allons abolir le travail du sexe, alors quel est le problème ? ».

---

<sup>16</sup> "Swedish Appeals Court Approves Discrimination Against 'Asian-Looking Women' on the Grounds of 'Preventing Prostitution'," Global Network of Sex Work Projects, 30 June 2014.

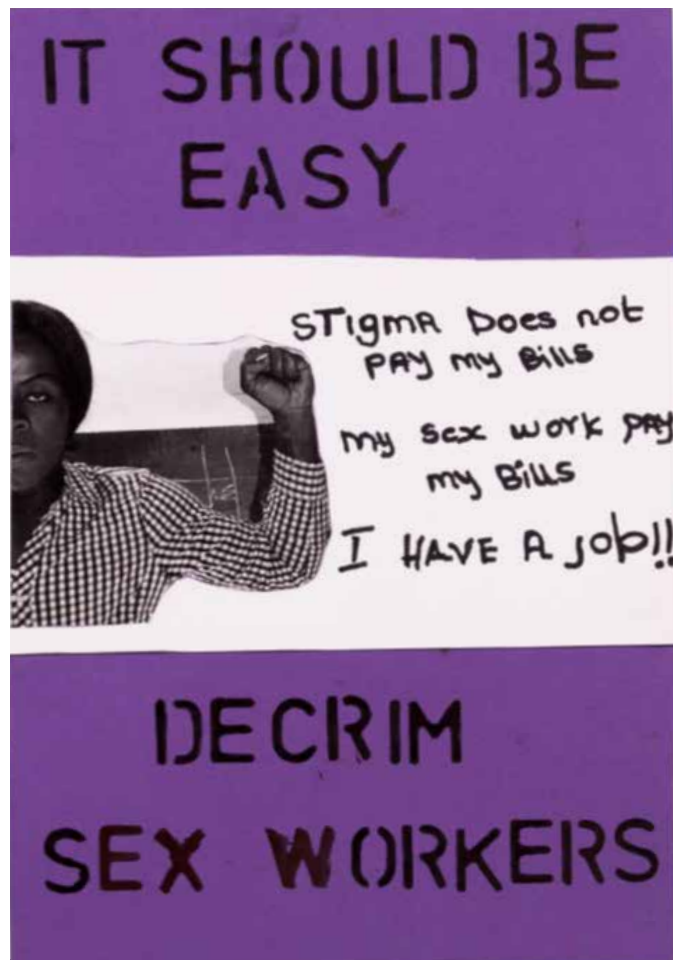
## L'absence d'une approche respectueuse des droits humains

Il est souvent considéré qu'une approche respectueuse des droits humains est incompatible avec le modèle nordique. En réponse aux débats portant sur les droits des travailleurSEs du sexe, les défenseurs du modèle nordique affirment souvent que le « seul droit est celui de ne pouvoir être ni acheté ni vendu »<sup>18</sup>. Il n'y a qu'un discours possible au sein du modèle nordique : un discours définissant les travailleurSEs du sexe en fonction de ce qui leur est fait, un discours qui nie leurs droits et la terminologie qu'ils/elles choisissent et qui ne leur donne pas l'espace pour s'exprimer. Le modèle nordique ne cherche pas à protéger les individus vulnérables ; il est au contraire prêt à sacrifier le bien-être de certainEs travailleurSEs du sexe pour protéger la société des dangers du travail du sexe. Pour parvenir à cet objectif, le travail du sexe doit être particulièrement dangereux afin de justifier les actions de l'État. Les travailleurSEs du sexe doivent donc souffrir si elles/ils décident de continuer à travailler. Comme le confirme la police suédoise, « il ne faut pas qu'il soit facile d'être une prostituée dans notre société. Nous ne les mettons pas en prison mais nous leur rendons la vie difficile. »<sup>19</sup>

17 Anna Skarhed et al., 2010, "SOU 2010:49: Förbud mot köp av sexuell tjänst En utvärdering 1999–2008," 34.

18 Ciana Brennan, "Sex workers have asked Jill Meagher's husband to drop his support for an anti-sex trade group," *thejournal.ie*, 18 May 2015.

19 Charlotte Ashton, "Could Sweden's prostitution laws work in the UK?," *BBC News*, 30 September 2010.



© SISONKE NATIONAL MOVEMENT, AFRIQUE DU SUD

Poster créé par des travailleurSEs du sexe en Afrique du Sud, en 2017, pendant un atelier sur la stigmatisation et la criminalisation



## Le manque d'accès à des soins de santé de qualité

Dans les pays où le modèle nordique a été introduit, les travailleurSEs du sexe sont de plus en plus stigmatisés et discriminés par les prestataires de santé et l'accès à des soins de santé leur est de plus en plus difficile. Cela constitue une violation de leur droit à un accès équitable à des soins de santé et entraîne des conséquences sérieuses sur leur santé.

UnE travailleurSE du sexe citéE dans une étude de la Rose Alliance explique:

**Existe-t-il des risques spécifiques associés au travail du sexe ? Bien sûr mais ce n'est pas un phénomène propre au travail du sexe. Les ouvriers qui travaillent sur les chantiers ont besoin d'un équipement de protection spécifique et ils prennent le risque d'être blessés lorsqu'ils travaillent. Le risque d'être tué pour un ouvrier de chantier est supérieur à celui de nombreuses professions et est même supérieur à celui des travailleurSEs du sexe. Cela regarde cependant les syndicats et pas les politiciens ou les services sociaux.**

**[Le modèle nordique] nous est vendu comme un modèle progressiste dont l'objectif est l'égalité entre les genres. C'est néanmoins une vision très réductrice. Lorsque la discussion sur le sujet devient idéologique, elle s'éloigne de la réduction des risques.**

TravailleurSE du sexe, Irlande

Dans la plupart des cas, les organisations qui adhèrent à l'idéologie du modèle nordique et proposent leur aide aux travailleurSEs du sexe, ne veulent les aider que si elles/ils acceptent d'arrêter le travail du sexe :

**Ils veulent me « libérer » du travail du sexe. J'aimerais pouvoir accéder à des services qui m'aident réellement et pouvoir me « libérer » de leur opinion.**

UnE travailleurSE du sexe en Australie

## Les attitudes des prestataires de services et de la police

Une étude à base communautaire réalisée en Suède a montré que le plus gros problème que rencontrent les travailleurSEs du sexe, ce sont les préjugés des autorités – en particulier de la police et des services sociaux. Dans un tel contexte, les travailleurSEs du sexe sont moins susceptibles de signaler les crimes dont elles/ils sont victimes, de chercher du soutien ou une assistance juridique.

**« Oui, il arrive que certaines femmes travaillent dans des conditions d'exploitation mais comment est-ce que le fait de les criminaliser ou de les arrêter va arranger les choses ?... À cause de la police, il est plus difficile pour les travailleuses du sexe de trouver le soutien dont elles ont besoin. »**

Butterfly, une organisation de travailleuses du sexe migrantes au Canada

Amnesty International a évalué l'impact de la loi interdisant l'achat de sexe en Norvège<sup>20</sup> et mis en lumière que le modèle nordique entraîne le harcèlement des travailleurSEs du sexe et que les travailleurSEs du sexe ont perdu confiance dans les autorités. Pendant l'« opération sans-abris » qui a eu lieu de 2007 à 2011, la police a été très présente dans sa lutte contre la promotion du travail du sexe. Le rapport d'Amnesty révèle que non seulement de nombreuses travailleuses du sexe ont été expulsées de chez elles mais aussi que cette opération a largement sapé la confiance des travailleurSEs du sexe dans les autorités. La majorité des travailleurSEs du sexe hésitent beaucoup à signaler des crimes à la police et ont déclaré qu'elles ne le feraient qu'en cas d'absolue nécessité, dans le cas où leur vie serait menacée par exemple.

À Oslo, les travailleurSEs du sexe ont signalé que bien que le travail du sexe soit décriminalisé, les prestataires de services les traitent souvent comme des criminels, en particulier lorsqu'elles ne correspondent pas à leur définition limitée de « victime ».<sup>21</sup> Une travailleuse du sexe a rapporté qu'après avoir pris contact avec la police parce qu'elle s'était fait violer, on lui « a refusé la protection de la loi » et la police « l'a rendue responsable de s'être fait violer » ; en tant que « prostituée », on l'a présentée comme une « victime peu respectable. »<sup>22</sup>

## Présenter des données trompeuses pour exporter le modèle nordique

**Ils sont obligés de mentir pour maintenir le mythe en vie.**

*TravailleurSE du sexe, Suède*

Les arguments utilisés pour promouvoir le modèle nordique contiennent de nombreux exemples d'une méthodologie peu sérieuse et d'analyses de données trompeuses. Par exemple, les données collectées pendant une évaluation de la situation du travail du sexe de rue, avant et après l'introduction du modèle nordique à Stockholm, sont souvent extrapolées de façon à s'appliquer à toutes les formes de travail du sexe. Une autre technique employée consiste à se servir de « l'absence de données » pour démontrer un point particulier. L'évaluation du gouvernement suédois elle-même a été critiquée parce qu'elle affirme que le manque de données sur le travail du sexe ayant lieu dans des lieux fermés constitue la preuve que « la prostitution n'a pas augmenté en Suède »<sup>23</sup>.

---

20 Voir note de bas de page 2.

21 Ulla Bjordahl, 2010, "Dangerous Liaisons: A report on the violence women in prostitution in Oslo are exposed to," 12.

22 Ibid.

23 Voir note de bas de page 16.

Les études gouvernementales et les décideurs politiques ne prennent en général pas la peine de consulter les travailleurSEs du sexe ou les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe. Les rapports qu'ils produisent ne sont donc pas représentatifs. Il est possible que cela ait été une conséquence non intentionnelle du développement du modèle nordique mais cette pratique d'exclusion des travailleurSEs du sexe des débats qui les concerne continue, pour la bonne raison que la prise en considération des perspectives des travailleurSEs du sexe freinerait l'exportation du modèle. Les données qui sont collectées lors des évaluations du modèle sont par conséquent incomplètes et inexactes. Par exemple, les statistiques gouvernementales montrent une baisse du travail du sexe en Suède mais les organisations de travailleurSEs du sexe, elles, affirment que cette fausse perception est due au fait que les travailleurSEs du sexe se sont dispersés et déplacés, et qu'elles/ils travaillent davantage dans la clandestinité.

## **La perspective des travailleurSEs du sexe n'est pas prise en considération ou est ignorée**

Dans un environnement où les travailleurSEs du sexe sont considérés comme incapables de consentir à l'échange de sexe pour de l'argent, ce ne sont pas seulement les travailleurSEs du sexe en tant qu'individus mais également les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe qu'on juge « non représentatives » lorsqu'elles s'opposent à l'idéologie du modèle nordique. Le modèle nordique est un moyen pour les partisans de la criminalisation et de la stigmatisation des travailleurSEs du sexe de détourner les discussions autour de la réforme des lois qui règlementent le travail du sexe et d'exclure les travailleurSEs du sexe et leurs organisations des prises de décisions politiques qui les concernent.

***On nous dit que nous ne sommes pas représentatives et on nous écoute moins qu'une ancienne travailleuse du sexe qui, il semblerait, est plus représentative que le millier de travailleurSEs du sexe qui protestent contre la loi.***

*Une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe française*



# Contester le modèle nordique

Les études de cas et les expériences d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe qui suivent montrent que les discours et l'idéologie qui servent à soutenir le modèle nordique peuvent grandement varier en fonction des tendances politiques du moment et s'adapter de manière à gagner en popularité. Cette section présente des groupes militants qui ont réussi à remettre en question avec succès le modèle nordique et s'intéresse à ce que nous pouvons tirer de ces expériences.

## Contester l'État et le contrôle institutionnel des travailleurSEs du sexe

Celles et ceux qui cherchent à institutionnaliser une approche du travail du sexe abolitionniste et répressive bénéficient d'une situation où les relations entre les travailleurSEs du sexe et la police ou les autorités étatiques sont tendues, une situation qui résulte de la criminalisation – passée ou actuelle – du travail du sexe et qui vient s'ajouter à la stigmatisation et à la discrimination des travailleurSEs du sexe.

*Les abolitionnistes ont de meilleures relations que nous avec la police, les autorités et le gouvernement... il est plus acceptable et plus facile pour les politiciens de donner raison aux individus qui affirment que nous avons besoin de la police et du gouvernement. Ça leur permet de justifier le maintien de leur pouvoir alors que nous, nous remettons en question ce pouvoir.*

*Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, France*

*Il est plus difficile d'obtenir le soutien du grand public pour la décriminalisation que pour le sauvetage et la réhabilitation des travailleurSEs du sexe parce que c'est une approche considérée comme plus « morale ».*

*Saheli Sangh, organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, Inde*

## Les féministes fondamentales

Les travailleurSEs du sexe de Suède et d'Israël ont rapporté que, alors que les services sociaux voient leurs financements baisser, le modèle nordique représente pour les féministes fondamentales le moyen d'assurer le financement de leurs activités. Leurs organisations ont créé un environnement où n'est acceptable qu'un seul discours sur le travail du sexe, par ailleurs extrêmement prescriptif et restreint. Quiconque propose un avis différent ou avance une critique de leur approche sera sujet à des attaques personnelles et publiquement humilié.

Même si beaucoup des organisations qui soutiennent le modèle nordique se définissent comme « féministes », les travailleurSEs du sexe ont critiqué ce positionnement et montré que la manière dont ces organisations traitent les travailleurSEs du sexe et d'autres femmes marginaliséEs est en totale contradiction avec les principes du féminisme.

Le féminisme fondamental tel qu'il est promu par les partisans de modèle nordique est dénoncé par les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe comme une approche transphobe et non inclusive. Une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe du Salvador a signalé qu'une ONG du mouvement des femmes avait réussi à obtenir des financements en ressortant des idées qu'elles avaient empruntées aux organisations locales de travailleurSEs du sexe. Ces ONG proposent cependant des services qui ne répondent pas aux besoins de la plupart des travailleurSEs du sexe et en particulier aux besoins des femmes transgenres. Au Royaume-Uni, des organisations qui soutiennent le modèle nordique, telle que Nordic Model Now affichent clairement leur positionnement face aux personnes trans sur le site Internet : « Les clients étant presque exclusivement des hommes, les services proposés aux femmes seront offerts aux femmes cisgenres uniquement et les services proposés aux hommes et personnes transgenres seront maintenus séparés. »<sup>24</sup>

## Les organisations religieuses

Les organisations religieuses se servent aussi du modèle nordique comme d'une plateforme pour obtenir des financements pour leurs programmes de réhabilitation, de lutte contre la traite et « d'aide pour sortir de la prostitution ». Le modèle nordique donne aux autorités étatiques le pouvoir de faire des descentes sur les lieux de travail des travailleurSEs du sexe. Là où existent encore des lois qui pénalisent les tierces parties et les bénéficiaires des revenus du travail du sexe, les travailleurSEs du sexe restent vulnérables et susceptibles de voir leur argent et leurs biens saisis. Dans certains cas, les organisations religieuses profitent directement des amendes que reçoivent les personnes arrêtées pendant les descentes de police parce qu'elles « vivent des revenus de la prostitution ».

**Mouvement du Nid et d'autres groupes chrétiens... sont devenus de spécialistes de « l'aide aux prostituées », même si en réalité, ils n'aident personne. Mouvement du Nid forme les étudiants de toutes les écoles de travailleurs sociaux. Mouvement du Nid est considérée comme une organisation sérieuse et représentative des travailleurSEs du sexe parce qu'ils sont là pour « aider » les travailleurSEs du sexe. Ils ont de nombreuses antennes dans 33 régions métropolitaines et sont financés par l'État, les régions, les villes et l'église pour combattre la prostitution, former les étudiants, intervenir dans les écoles, mener des campagnes, éduquer la population sur la prostitution et sauver les « prostituées ».**

Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, France

24 "What is the Nordic Model," Nordic Model Now.



© JANELLE FAWKES

« Laissez les travailleurSEs  
du sexe tranquilles » :  
Peinture sur toile Image

JF 12

## La police

En Suède, la police a fait des déclarations publiques demandant que des sanctions plus lourdes accompagnent la criminalisation de l'achat de sexe : « Il sera plus facile d'avoir des financements si le crime est considéré comme plus sérieux. »<sup>25</sup> La police est clairement face à un conflit d'intérêts si leurs financements dépendent de leur capacité à combattre des crimes plus sérieux. En outre, la police et les travailleurSEs du sexe ont signalé que de moins en moins de travailleurSEs du sexe se tournent vers la police lorsqu'elles/ils sont victimes de violence. La police ayant plus de pouvoir, les travailleurSEs du sexe ont peur d'éventuelles représailles. En 2017, un inspecteur du service de police de Reykjavik a raconté à des journalistes qu'il y avait une augmentation du nombre de travailleurSEs du sexe et que la police avait besoin de davantage de financements pour pouvoir y faire face.<sup>26</sup> Dans le même entretien, il a cependant admis qu'il existait peu d'informations et de données sérieuses concernant le travail du sexe : les services de police profitent du climat actuel créé par le modèle nordique pour garantir davantage de financements sans que la preuve existe que cela soit nécessaire ;

Au Canada, après l'introduction des lois inspirées du modèle nordique en 2014, le gouvernement fédéral canadien a versé des millions de dollars pour la lutte contre « la traite des personnes » mais refusé cependant de financer des mesures de protection pour les travailleurSEs dans l'industrie du sexe.

**... 20 millions de dollars ont été alloués à la mise en œuvre de la loi antiprostitution pour faciliter la sortie des femmes de l'industrie du sexe. Cet argent a été investi dans des programmes qui victimisent les travailleurSEs du sexe et garantissent une présence plus importante de la police. Ces financements sont étroitement liés à la prohibition, qu'on le veuille ou non, parce qu'ils aident à promouvoir l'idéologie qu'ils accompagnent.**

*UnE travailleurSE du sexe au Canada*

<sup>25</sup> Voir note de bas de page 8.

<sup>26</sup> Vala Hafstad, "Prostitution on the Rise in Iceland," Iceland Review, 11 May 2017.

## Le rôle du langage et de la terminologie dans la contestation du modèle nordique

Dans les pays qui ont adopté le modèle nordique, les travailleurSEs du sexe soulignent l'importance qu'a revêtue l'utilisation de la terminologie dans le discours victimisant pour promouvoir l'introduction du modèle. Elles/ils mentionnent notamment que les partisans du modèle arrivent à récupérer du soutien en utilisant des termes trompeurs et en se rappropriant des termes comme « décriminalisation ». Les militantEs anti-travail du sexe font l'amalgame entre « légalisation » et « décriminalisation » et instrumentalisent les stéréotypes et les malentendus qui courent sur le travail du sexe pour garantir le maintien du contrôle de l'état sur les travailleurSEs du sexe tout en excluant les travailleurSEs du sexe des débats publics.

### **Les programmes pour « aider les travailleurSEs du sexe à sortir de l'industrie du sexe » :**

Au Canada, unE travailleurSE du sexe reconnaît que certaines personnes souhaitent quitter l'industrie du sexe mais reste critique du concept de « sortie » de l'industrie :

*Parler de « sortie », c'est suggérer que l'« entrée » dans l'industrie et la « sortie » de l'industrie du sexe sont des moments fluides et exacts (alors que nous savons que l'expérience que les gens ont de l'industrie du sexe est plutôt transitoire). Cela suggère aussi que travailler dans l'industrie du sexe requiert des mesures plus adaptées que pour la « sortie » d'autres industries. Il est exact que pour arrêter le travail du sexe, pour faire une pause ou pour transiter d'un secteur à l'autre de l'industrie, il est nécessaire d'avoir des connaissances spécifiques. Quelqu'un qui désirerait faire un travail différent ou faire un autre travail en parallèle aurait aussi besoin d'instructions spécifiques : par exemple, il faut pouvoir gérer de vivre avec de l'argent liquide, de vivre et travailler en étant stigmatisés, d'avoir des trous dans son CV, d'apprendre ou d'arrêter à travailler dans un contexte criminalisé. Mais personne ne « sort » de la profession de travailleurSE du sexe, pas plus que les infirmières ou les enseignants. Le terme de « sortie » a été inventé par les abolitionnistes pour insinuer que l'industrie du sexe est un puits profond rempli de violence et d'exploitation dont les femmes doivent sortir le plus vite possible. En réalité, de nombreuses travailleuses du sexe « sortent » de conditions de travail inacceptables ou violentes dans notre vie quotidienne ou dans notre vie professionnelle ; cela ne veut pas dire que nous devons nécessairement arrêter de travailler ou « sortir » de l'industrie du sexe.*



« **Les femmes prostituées** » : En Israël, le dialogue politique unidimensionnel emploie et impose les termes « femmes prostituées » et « prostitution », rejetant les termes « travail du sexe » qui contestent le discours victimisant. En Thaïlande, les travailleurSEs du sexe ont contesté l'utilisation des termes « femmes prostituées » en faisant le parallèle avec d'autres industries. Elles/ils précisent qu'aucune autre profession n'est dévalorisée ou victimisée comme la leur.

**Le « travail du sexe »** : Durant la période de préparation à la Réunion de haut niveau sur la fin du sida de 2016, des organisateurs islandais ont demandé dans une déclaration politique que le terme de travailleurSEs du sexe soit remplacé par « vendeurs de sexe ». Une lettre ouverte de la Rose Alliance a été signée par des centaines d'organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, d'individus et d'organisations alliées pour expliquer l'importance des termes « travail du sexe » :

**« Ceux d'entre nous qui vendent du sexe préfèrent les termes « travail du sexe » pour décrire leur travail et ces termes ont été choisis par notre communauté. Pour nous, il y a de la magie derrière ces mots parce qu'ils ont le potentiel de nous donner accès aux droits du travail. Cela signifierait que nous pourrions accéder à un ensemble de droits nouveaux qui nous permettraient de nous protéger contre des conditions de travail injustes, l'exploitation et le travail forcé. Ce sont ces mêmes violations de droits dont ceux et celles qui refusent d'appeler la « vente de sexe » un travail voudraient nous protéger. »**<sup>27</sup>

« **Les femmes dans la prostitution** » : Puisque le modèle suédois repose sur l'argument selon lequel toute forme de travail du sexe est une forme de violence masculine contre les femmes, l'existence des personnes trans et des hommes qui sont travailleurSEs du sexe est complètement ignorée. Parler de « femmes dans la prostitution » plutôt que, par exemple, de « femmes qui se prostituent » retire aux femmes leur libre arbitre et fait l'amalgame entre le travail du sexe et le travail forcé coercitif.

## Construire des alliances et contester le modèle nordique

Les travailleurSEs du sexe ont, avec d'autres mouvements pour la justice sociale, des principes et des objectifs en commun. C'est ce qui leur a permis de construire des alliances solides et d'accroître leur influence politique.

**Le fait de construire des alliances avec d'autres groupes criminalisés (marginalisés), des minorités sexuelles et des groupes indigènes a donné à certains membres davantage de visibilité.**

Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, Inde

27 "Rose Alliance, 2016, "Open Letter to the Icelandic Foreign minister minister Lilja Dögg Alfreðasdóttir regarding the Icelandic representatives to the 2016 High-Level Meeting on Ending AIDS."

La Rose Alliance a évoqué le succès de la mobilisation autour de la lettre adressée au ministère des affaires étrangères islandais concernant la déclaration politique qui avait été faite sur les termes de « travail du sexe » :

***Nous avons réussi à donner le ton et c'était important pour beaucoup de personnes. Nous nous étions arrangés pour que la lettre soit envoyée au moment où les gens étaient particulièrement frustrés, juste après la réunion. Après trois jours, la lettre avait déjà été signée par plus de 100 réseaux et organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, ce qui était incroyable. Elle avait aussi été signée par... tous les principaux réseaux mondiaux de lutte contre le VIH. Au final, 20 réseaux globaux, 27 réseaux régionaux et presque 200 organisations nationales et locales ont signé la lettre.***

L'Islande a finalement ignoré la lettre mais l'ampleur de la réponse a démontré que les travailleurSEs du sexe étaient politiquement engagés et qu'ils/elles ressentaient le besoin de s'impliquer de manière significative dans le développement des politiques.

En Irlande, les travailleurSEs du sexe ont attiré l'attention sur les similitudes qui existent entre la lutte pour les droits reproductifs et la lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe :

***« Derrière l'opposition à la décriminalisation de l'avortement et du travail du sexe, se cache la croyance que les femmes sont incapables d'autonomie physique. »<sup>28</sup>***

Une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe équatorienne explique que leur lutte pour les droits des travailleurSEs du sexe :

***« est conforme au modèle féministe équatorien... dont un des principes fondamentaux est que les femmes doivent avoir le contrôle de leur corps et doivent pouvoir faire avec leur corps ce qui leur semble approprié. »***

### Manifestation en Équateur



© PRESIDENTE, ASOCIACION DE HOMBRES TRABAJADORES SEXUALES COOVER

28 Frankie Mullen, "From abortion to sex work, why the state shouldn't control women's bodies," New Statesman, 15 February 2016.

## Les principes juridiques

Dans certains pays, le modèle nordique a été proposé comme une solution intermédiaire entre la décriminalisation et la criminalisation : il s'agit d'une proposition trompeuse qui repose sur l'idée fautive que le modèle nordique serait une forme de décriminalisation des travailleurSEs du sexe. Une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe sud-africaine a décrit les difficultés qu'elle rencontrait dans sa lutte contre le modèle nordique du fait que les décideurs politiques et les ONG considèrent ce modèle comme une « solution raisonnable intermédiaire ».

Une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe néozélandaise a commenté qu'une stratégie efficace pour bien clarifier la différence entre le modèle nordique et la décriminalisation consiste à présenter la décriminalisation comme un modèle axé sur l'intégration et le modèle nordique comme un modèle axé sur la répression.

**Une loi faite « spécialement » pour notre industrie ne contribue pas à la normalisation et à la réduction de la stigmatisation.**

*Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, Allemagne*

La Rose Alliance a signalé que les consultants juridiques font de bons alliés mais ne sont pas souvent sollicités. Elles expliquent que le modèle nordique présente un certain nombre de problèmes du point de vue légal.

**Premièrement, les lois pénales ne devraient être utilisées qu'en dernier recours, lorsque toute autre intervention a échoué et qu'il n'existe aucune alternative réaliste. Deuxièmement, les lois pénales doivent être clairement définies ; celle-ci peut être interprétée de plusieurs façons différentes sur un certain nombre de sujets. En outre, les intérêts ou les valeurs défendus par cette loi ne sont pas clairement définis. En général, les lois qui punissent les délits à caractère sexuel existent pour protéger les jeunes ou l'autonomie sexuelle. Les travailleurSEs du sexe sont, par définition, des adultes et cette loi restreint l'autonomie sexuelle plutôt que de la protéger. Même si cette loi s'intègre aux lois qui existent pour protéger les victimes de la traite, il existe déjà de telles lois donc celle-ci est redondante. Donc, adressez-vous aux gens qui sont spécialistes du droit pénal ; ils n'approuveront peut-être pas le travail du sexe mais ils n'approuveront pas non plus que le droit pénal soit mal utilisé.**

## Contester légalement le modèle nordique

En Afrique du Sud, des travailleurSEs du sexe ont signalé qu'elles/ils avaient réussi à faire d'importants progrès et à développer des relations productives avec des membres individuels du parlement en étant présentEs et visibles au parlement et pendant les procès. « Nous faisons des sit-in. Nous venons juste de commencer à aller aux réunions du comité avec nos t-shirts. »



En Israël, une douzaine de travailleuses du sexe se sont renduEs au procès concernant la fermeture de la maison close où elles travaillaient. Elles ont expliqué leur situation au juge et argumenté que la fermeture de la maison close leur serait préjudiciable ; elles ont demandé au juge de ne pas fermer leur lieu de travail. Des organisations de féministes fondamentales étaient également présentes pendant le procès et ont essayé d'empêcher les travailleurSEs du sexe de parler en hurlant « ne laissez pas ces femmes s'exprimer, elles ne devraient pas pouvoir avoir leur mot à dire pendant ce procès. » Le juge décida que les travailleurSEs du sexe avaient le droit de pouvoir travailler et ordonna que la maison close ne soit pas fermée. Suite à sa décision, le juge a été beaucoup critiqué par les journaux et dans les médias sociaux. On l'a traité de proxénète et on l'a accusé d'avoir violé les droits humains.

En Irlande du Nord, Laura Lee (une militante pour les droits des travailleurSEs du sexe connue) s'est rendue à la Haute Cour de justice de Belfast pour contester le modèle nordique et l'interdiction de l'achat de sexe.<sup>29</sup> Selon elle, la criminalisation de ses clients viole son droit au travail tel qu'il est défini dans le Droit européen des droits de l'homme et elle rajoute qu'à cause de cette interdiction, les droits des travailleurSEs du sexe ne sont pas protégés.

29 Henry McDonald, "Northern Ireland sex worker bids to overturn 'dangerous' ban on hiring escorts," *The Guardian*, 2 April 2017.

30 "They're at it again! Sex workers protest in South Korea," *Global Network of Sex Work Projects*, 27 September 2011.

## La visibilité des manifestations

Dans de nombreux pays, manifester dans la rue peut être le seul moyen pour les travailleurSEs du sexe de rendre leur cause publique. En manifestant, les travailleurSEs du sexe prouvent qu'elles/ils ont du libre arbitre et défient le discours victimisant du modèle nordique. Néanmoins, en manifestant elles/ils s'exposent aussi à un risque élevé d'arrestations, de violence de la part de la police et de visibilité publique. Les travailleurSEs du sexe peuvent organiser des manifestations en prenant les précautions nécessaires pour réduire au maximum les risques encourus par certains membres de leur communauté. En 2011, plus de mille travailleurSEs du sexe se sont rassemblés à Séoul pour manifester.<sup>30</sup> En Ukraine, les travailleurSEs du sexe ont manifesté devant le parlement pour exiger que le travail du sexe soit décriminalisé.

### Manifestation en Ukraine



## Se servir des constitutions nationales pour contester le modèle nordique

Dans de nombreux endroits, les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe mettent à profit la constitution de leur pays pour contester le modèle nordique et pour défendre leurs droits.

**Le travail du sexe est un travail, comme n'importe quel autre travail... la constitution de la République du Malawi donne à ses citoyens le droit au développement économique et il n'est mentionné nulle part que cela ne peut pas se faire par le travail du sexe.**

*Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, Malawi*

La constitution progressiste de l'Équateur est un outil précieux aux travailleurSEs du sexe pour la défense de leurs droits :

**La constitution nous permet de maintenir le dialogue avec les institutions et de revendiquer le droit au travail, le droit de s'associer, la liberté de mouvement, la liberté esthétique et tous les autres droits reconnus par la constitution.**

*Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, Équateur*

En Afrique du Sud, Asijiki, une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, a fait remarquer aux décideurs politiques que la violence exercée à l'égard des travailleurSEs du sexe est une violation de la constitution de l'Afrique du Sud.<sup>31</sup>

## Partager des histoires personnelles et dissiper les malentendus

De nombreuses organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe reconnaissent le potentiel (ainsi que les limitations et les risques) que représente l'opportunité pour les travailleurSEs du sexe de partager leurs expériences du modèle nordique. Les histoires personnelles touchent davantage les gens et leur permettent de mieux comprendre pourquoi les travailleurSEs du sexe ne veulent pas du modèle nordique. En même temps, les organisations sont conscientes que des histoires personnelles prises hors contexte – lorsqu'elles sont admises comme représentatives des expériences de touTEs les travailleurSEs du sexe – peuvent aussi être instrumentalisées pour promouvoir des approches politiques telles que le modèle nordique.

Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont proposé plusieurs solutions pour remédier à ce problème. Par exemple, il est possible de présenter, dans les rapports et les publications, des expériences<sup>32</sup> de travailleurSEs du sexe diverses et variées, de façon à éviter que des cas individuels soient stéréotypés.<sup>33</sup>

31 Asijiki Coalition, 2015, "Fact Sheet: Sex Work and Human Rights."

32 Canadian Alliance for Sex Work Law Reform, "Migrant sex workers live under constant police threat," Ricochet Media, 23 September 2016.

33 Canadian Alliance for Sex Work Law Reform, "What's happened since the Conservatives' new sex work laws?," Ricochet Media, 19 September 2016.



Manifestation au Canada

## La recherche

Les travailleurSEs du sexe n'ont généralement pas l'opportunité de participer aux discussions politiques et juridiques qui les concernent. Les débats reposent souvent sur des conceptions morales, des stéréotypes et des idées fausses plutôt que sur des données scientifiques issues de la recherche, sur la réalité des faits ou sur un processus de consultation communautaire. Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe, en s'assurant que la recherche est conduite de façon éthique et responsable, ont pu renforcer leur capacité à dénoncer les problèmes que posent certaines politiques – par exemple la stigmatisation et la discrimination ou sur le sujet de la traite des personnes et des politiques migratoires – et, à défendre les droits des travailleurSEs du sexe.

La Rose Alliance a évoqué, dans plusieurs interviews, les travaux de recherche communautaire qu'elle conduit en Suède : les plus importants jamais menés sur le travail du sexe et de la santé. Ces travaux n'ont pas fait l'objet de beaucoup d'attention au début mais, après une année, ont été cités par un universitaire éminemment respecté qui a officiellement approuvé la méthodologie et le contenu du rapport produit par l'organisation. La Rose Alliance a fait le commentaire suivant : « On ne nous a quand même pas accueillis à bras ouverts mais notre travail a au moins été pris au sérieux. Les résultats des enquêtes sont encore souvent ignorés, mais ils ne peuvent plus ignorer la Rose Alliance parce qu'ils savent qu'ils pourraient avoir besoin de notre aide plus tard. »

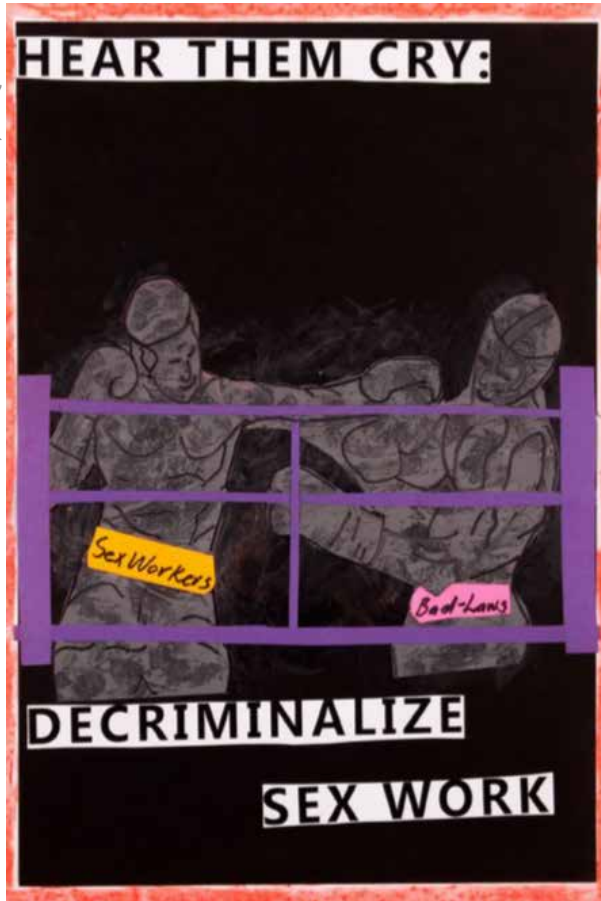
**Les résultats de l'enquête qui montrent que 98 % des travailleurSEs du sexe sont opposés à la criminalisation ont été publiés dans certains journaux, mais pas assez de gens en ont entendu parler et la plupart des politiciens ont simplement ignoré ces chiffres ; alors que personne n'est venu contester les statistiques selon lesquelles 97 % des travailleurSEs du sexe seraient victimes de la traite lorsque la ministre des droits des femmes a affirmé qu'elle souhaitait aider la grande majorité des victimes.**

*Organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe, France*

Une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe indienne a évoqué les travaux de recherche qu'elle conduit concernant l'impact du modèle « raids et sauvetage » sur des travailleurSEs du sexe adultes. « Nous espérons que ces travaux serviront à mieux comprendre les concepts de libre arbitre et de consentement, de moyen de subsistance, de dignité et de sauvetage et de réhabilitation dans le contexte de notre travail et de notre quotidien. »

En Australie, des travaux de recherche communautaire conduits par des travailleurSEs du sexe<sup>34</sup> ont permis de faire la critique de la majorité des recherches qui sont faites sur les travailleurSEs du sexe migrantEs et de mettre en lumière les problèmes que posent les travaux qui se basent sur des données collectées dans des lieux institutionnels tels que les centres de détention ou les refuges. D'autres rapports ont souligné que les travaux de recherche dirigés par des pairs donnent des résultats crédibles et ont d'autres nombreux avantages pour la communauté.<sup>35</sup>





### Projet de poster fait par Sisonke

- 34 Australian Institute of Criminology and Scarlet Alliance, 2015, "Migrant sex workers in Australia."
- 35 Jules Kim et al., "Migrant sex work and trafficking: insider research for and by migrant sex workers" *ALAR Journal* 19.1(2013):62-96.
- 36 Elene Lam, "The Birth of Butterfly" *Research for Sex Work* 15(2016): 6-7.

## L'art

L'art est un autre outil utile aux travailleurSEs du sexe pour influencer les décideurs politiques et la façon dont le grand public voit le travail du sexe. L'art donne aussi aux travailleurSEs du sexe la possibilité de s'exprimer au-delà de la barrière des langues. Au Canada, une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe migrantEs a développé un projet d'art communautaire qui consiste à travailler en collaboration avec unE artiste qui aide les travailleurSEs du sexe à développer leurs compétences artistiques et à raconter les histoires. Ce projet a permis aux travailleurSEs du sexe de pouvoir partager leurs expériences avec d'autres travailleurSEs du sexe ainsi qu'avec le grand public.<sup>36</sup>

En Inde, des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe ont pu, grâce au théâtre et à la comédie, sensibiliser leur public aux problèmes que rencontrent les travailleurSEs du sexe et aux dommages que peuvent faire certaines politiques. « Pour tout ce qui est des modèles juridiques, il est très difficile d'expliquer les nuances entre la décriminalisation, la criminalisation, la légalisation et la criminalisation « partielle » explique une organisation dirigée par des travailleurSEs du sexe sud-africaine. En réponse à cette difficulté, ils/elles ont créé quatre petites vidéos animées, chacune expliquant le fonctionnement d'un modèle juridique. De plus, des fiches d'information expliquant les différences entre les modèles et leur fonctionnement se sont aussi avérées très utiles.

# Éléments à prendre en considération pour le travail de plaidoyer

- À quel niveau gouvernemental les lois qui règlementent le travail du sexe sont-elles adoptées (région, État, national) ? Quel impact cela a-t-il sur le processus de lobbying pour le modèle nordique ou sur le processus de contestation ?
- La constitution de votre pays permet-elle de protéger les droits des travailleurSEs du sexe ?
- Quelles alliances peuvent être construites avec d'autres organisations ?
- Quelles possibilités existe-t-il que les débats politiques soient exploités pour promouvoir le modèle nordique ? Comment est-il possible de contrer ce processus de manière efficace ? Par exemple, des débats sur les migrations, la gentrification, la traite des personnes et les droits des femmes.
- Comment pouvez-vous garantir que les travailleurSEs du sexe soient entendus ?
- Quelle est votre capacité organisationnelle (ou personnelle) ? Agissez de façon stratégique avec votre énergie, votre temps et vos ressources.





**nswp**

**Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel**

Promouvoir la Santé et les Droits Humains

## **SOLIDARITÉ EN ACTION**

**Même avant l'épidémie de SIDA, les travailleurSEs du sexe se sont eux-mêmes organisés. NSWP, en tant que réseau mondial d'organisations dirigées par les travailleurSEs du sexe, est composé de réseaux régionaux et nationaux forts dans cinq régions: Afrique, Asie-Pacifique, Europe (y compris Europe orientale et Asie centrale), Amérique latine, et Amérique du Nord et Caraïbes.**

NSWP dispose d'un Secrétariat mondial en Ecosse, Royaume-Uni, dont le personnel mène un programme de plaidoyer, de renforcement des capacités et de communication. Ses membres sont des organisations locales, nationales ou régionales de travailleurSEs du sexe et de réseaux déterminés à amplifier la voix des travailleurSEs du sexe.



**nswp**

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel  
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix 62 Newhaven Road Edinburgh Scotland UK EH6 5QB  
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée. Société No. SC349355



**ROBERT  
CARR  
FUND**  
for civil society  
networks